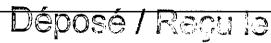




## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé Moniteur beige





03 MAI 2019

au greffe du tribunale de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0724986017

Dénomination

(en entier): ENTREPRISE DE GESTION ADMINISTRATIVE

(en abrégé): EGESTA

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité illimitée

Adresse complète du siège :

Avenue Huart Hamoir 1, 1030 Bruxelles

Objet de l'acte: DISSOLUTION - LIQUIDATION

Extrait du PV de l'AGE du 26/04/2019

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NOUTCHAG Célestin, qui constate que la totalité du capital est présent ou représentée par la présence de tous les associés.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et invite celle-ci à passer à l'examen des points figurant à l'ordre du jour suivant :

1)Accueil et mot du président ;

2) Motifs de la dissolution de la société;

3)Présentation des comptes et bilan de fin d'activité ;

4) Approbation des comptes et décharge aux administrateurs

5)Discussion et vote sur la dissolution volontaire de la société;

6)Démission des Administrateurs

7)Clôture de la liquidation;

8) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale.

## Résolutions

1) Accueil et mot du Président

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2) Motifs de la dissolution de la société

Le président expose les raisons pour lesquelles la demande de dissolution de la société est portée à l'ordre du jour. Il évoque le désistement du comptable devant apporter l'accès à la profession.

3) Présentation des comptes et bilan de fin d'activité

Le gérant présente les comptes de l'année en cours jusqu'à la date de dissolution à l'assemblée générale. Il apparait qu'il n'y a plus d'actif ni de passif, les comptes étant à zéro.

4) Approbation des comptes et décharge aux administrateurs

Suite à la présentation des comptes, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver les comptes de l'exercice social commencé le 18/04/2019 et clôturé le 26/04/2019, tels qu'établis par le gérant.

5) Discussion et vote sur la dissolution volontaire de la société

Le président demande si quelqu'un a un avis à donner sur la proposition de dissolution de la société .

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Morfiteurbel ge

l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou Après discussion, représentés de dissoudre la société.

6) Démission des administrateurs

L'assemblée générale ayant voté la dissolution, elle décide de mettre fin au mandat des administrateurs et vote leur décharge à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Les administrateurs démissionnaires sont les suivants :

- -NOUTCHAG Célestin (69072467902)
- -NGO BANIT KINDENGA Jeanne (73054757885)

7) Clôture de la liquidation

L'assemblée générale constate que toutes les opérations de la liquidation ont été réalisées. Elle décide donc de procéder à la mise en liquidation avec clôture immédiate à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au domicile de Monsieur NOUTCHAG Célestin qui en assurera la garde.

L'assemblée générale donne mandat à Monsieur NOUTCHAG Célestin d'effectuer toutes les formalités relatives à la publicité des décisions prises.

8) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale

Le secrétaire lit le présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, lequel est approuvé à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés et signé par les mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par les Administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Bruxelles, le 26/04/2019.

**NOUTCHAG Célestin** 

NGO BANIT KINDENGA Jeanne

Administrateur Délégué

Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).